



BANQUE POPULAIRE

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

**Société Anonyme au capital de 1.562.605.860,00 DHS régie
par la loi n° 12-96**

**Siège social : Casablanca - 101, Bd Mohamed Zerktouni
RC : Casa 28173**

COMMUNIQUE

Les actionnaires de la Banque Centrale Populaire, société anonyme au capital de 1.562.605.860,00 dirhams, inscrite au registre de commerce de Casablanca sous le N° 28173, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire le lundi 28 mai 2012 à 10H00 au siège de la Banque sis au 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca.

L'Assemblée générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, a approuvé les états de synthèse et les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2011 et a adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui lui ont été soumises.

Les états de synthèse certifiés par les Commissaires aux Comptes, tels que publiés dans le Journal « Le Matin du Sahara » N° 14.679 du 12 mars 2012 n'ont subi aucun changement.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également décidé la distribution d'un dividende de 4,40 Dhs (quatre dirhams quarante centimes) par action qui sera mis en paiement à compter du 5 juillet 2012 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de la Banque Centrale Populaire pour un montant de 82.242.410,00 dirhams outre la prime d'émission pour un montant de 1.570.830.031,00 dirhams soit un montant total de 1.653.072.441,00 dirhams, réservée à la BPCE Maroc.